



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION
DE VAUDREUIL,**

tenue le 18 septembre 2024 à 13 h 30, au bureau syndical.

PRÉSENCES :

Amos David-Lee	Gaudreau Mélanie	Ménard Julie
Bourgon Julie	Gauthier Evelyne	Morin-Plante Alexandra
Bouthillier Myriam	Goyette Maggie	Nolin Marie-Claude
Clavel Mélanie	Hébert Geneviève	Pilon Karine
Corriveau Marie-Ève	Lapointe Amélie	Plourde Véronique
Desjardins Sabrina	Lapointe Katia	Rinfret-Lemire Estelle
Dubé Sylvette	Latreille Guylaine	Samson Valérie
Duclos Lysiane	Lefebvre Andrée-Ève	Schimek Christina
Duguay Justine	Lefebvre Véronique	Séguin Josianne
Gabriele Karine	Lévesque Claude Marie	Thivierge Vincent
Gagné Virginie	MacLean Carinne	Trudel Alice
Gariépy Isabelle	Malouin Claudine	Viens Marie-Pier

Ordre du jour

1. PRÉSENCES, MOT DE BIENVENUE, DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES	1
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2024 ET SUIVIS	2
4. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES PERSONNES DÉLÉGUÉES	3
5. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DU SERV ET FORMULAIRE À REMPLIR	3
6. CALENDRIER DES RENCONTRES 2024-2025	4
7. RÉVISION DES STATUTS	5
8. RÉPARTITION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS ET DES RÉSEAUX	5
9. PLAN D'ACTION, ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS 2024-2025	5
10. FONDATION LAURE GAUDREAU	7
11. FONCTIONNEMENT DES COMITÉS-ÉCOLES – CHAPITRE 4	7
12. AIDE À LA CLASSE	8
13. APPLICATION MA CSQ	8
14. MA TÂCHE, MON HORAIRE ET MON ANNEXE A	8
15. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 SEPTEMBRE 2024 (AIDE À L'ACCUEIL, BAR, ÉLECTION D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION, SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES, AIDE EN FIN DE SOIRÉE ET PHOTOGRAPHE)	8
16. TOURNÉE DES FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	9
17. ENTENTE RARETÉ	9
18. JOURNÉE PÉDAGOGIQUE : CONTENU ET LIEU DÉTERMINÉS PAR L'ENSEIGNANT	9
19. QUANTUM ET RÉUNION LE DIMANCHE	9
20. VARIA	9
21. QUESTIONS DIVERSES	9

1. PRÉSENCES, MOT DE BIENVENUE, DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES

Un mot d'ouverture est adressé aux personnes déléguées.

La feuille de présences circule : chaque personne déléguée ou substitut présente à l'assemblée doit signer la feuille de présence.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Virginie Gagné,
Appuyé par Myriam Bouthillier :

A2425-CD-DEC-01 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant au point varia :
 a) Nouvelle procédure de demande de remboursement;
 et en apportant la modification suivante : ajouter 3.3 Saut de paie.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2024 ET SUIVIS

Proposé par Marie-Claude Nolin,
Appuyé par Julie Ménard :

A2425-CD-DEC-02 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 19 juin 2024 tel que présenté.

La présidente revient sur le procès-verbal de l'assemblée des personnes déléguées du 19 juin 2024 et des modifications apportées par rapport au projet initial de ce procès-verbal transmis par courriel le 2 juillet 2024.

Suivis :

3.1. **Négociation**

La présidente revient sur la rencontre tenue entre le centre et le syndicat le 20 juin 2024 où une entente de protocole de négociation devait être signée. À la lumière de cette rencontre, une entente pour la tenue de la séance d'octroi de contrat du 7 août 2024 a été signée. Le protocole de négociation de l'entente locale sera signé prochainement.

3.2. **Accueil et déplacement**

À l'assemblée des personnes déléguées du 19 juin 2024, il était demandé de transmettre des preuves, notamment des relevés de salaire, une preuve de la tâche dans le système CAR, que les accueils et déplacements étaient payés par le passé.

La clause 6-7.03 de l'entente nationale 2023-2028 concernant la rémunération pour les personnes suppléantes : la présidente réitère l'importance de cumuler les preuves concernant le paiement des accueils et déplacements par le passé pour démontrer que le centre rémunérerait l'accueil et les déplacements.

3.3. **Saut de paie**

Malgré la négociation locale à venir, le syndicat informe les personnes déléguées d'informer les membres de se préparer à un saut de paie pour l'été 2025, car selon l'analyse du syndicat, le saut de paie que le centre imposera sera de quatre (4) semaines plutôt que trois (3), comme le stipule l'entente locale. Dès que le syndicat aura la confirmation du centre, il agira en conséquence et en informera les membres.

4. **RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES PERSONNES DÉLÉGUÉES**

Le chapitre 4.00 des *Statuts et règlements du SERV* est présenté à l'aide du document A2425-CD-01. Une coquille au point 4.02 i) est à corriger « pas » : « [...] des comités nommés par l'assemblée générale; ».

Les personnes déléguées intéressées à suivre une formation sur leur rôle et leurs responsabilités sont invitées à s'inscrire à celle-ci par courriel. Elle aura lieu le 2 octobre de 9 h à 16 h au bureau syndical et deux (2) ressources, Martine Gagnon (CSQ) et Maxime Garneau (FSE) animeront la formation. Un courriel d'information sera envoyé sous peu.

5. **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DU SERV ET FORMULAIRE À REMPLIR**

À l'aide du document A2425-CD-02, la vice-présidente à la trésorerie présente la politique de remboursement des dépenses. Elle concerne les frais de remboursement : des explications sur l'importance d'inscrire toutes les informations nécessaires au formulaire pour obtenir un remboursement sont décrites.

Les nouvelles personnes déléguées et substituts devront transmettre leurs informations bancaires pour l'ouverture de leur dossier d'employé au syndicat.

À la fin de l'année scolaire, les personnes déléguées et substituts ont reçu le montant de leur allocation selon le nombre de présences en 2023-2024 lors des assemblées des personnes déléguées. Par erreur, le montant versé était au-delà du 0,5 % comme le stipule la politique. Le syndicat ne récupèrera pas les sommes versées en trop, mais pour la prochaine année scolaire, ce sera le pourcentage explicitement inscrit dans la politique du syndicat qui sera respecté.

Le tableau du nombre de kilomètres excédentaires sera envoyé par courriel en suivi.

Le comité exécutif recommande à l'assemblée des personnes déléguées d'ajouter à la *Politique de remboursement des dépenses du Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil*, à la section 5.1 PERSONNES DÉLÉGUÉES ET MEMBRES DE COMITÉS les deux clauses suivantes :

5.1.5 Les personnes déléguées qui arrivent après le début de l'assemblée ou qui quittent l'assemblée avant la fin se verront diminuer leur allocation au prorata de l'absence. Une grâce par année leur est accordée.

5.1.6 Les personnes déléguées qui ne retournent pas les consultations et les réponses demandées par le SERV dans le temps imparti se verront diminuer leur allocation de dix dollars (10,00 \$) à chaque occasion.

Amendement Nolin

Il est proposé d'ajouter après « avant la fin » à 5-1.5, « prévue à l'ordre du jour ».

Proposé par Marie-Claude Nolin,
Appuyé par Valérie Samson :

A2425-CD-DEC-03 **Il est résolu à majorité** d'ajouter après « avant la fin » à 5.1.5, « prévue à l'ordre du jour ».

Proposé par Sylvette Dubé,
Appuyé par Virginie Gagné :

A2425-CD-DEC-04 **Il est résolu à majorité** d'ajouter le libellé suivant à la *Politique de remboursement des dépenses du Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil*, à la section 5.1 *PERSONNES DÉLÉGUÉES ET MEMBRES DE COMITÉS*, la clause 5.1.5, telle qu'amendée :

5.1.5 Les personnes déléguées qui arrivent après le début de l'assemblée ou qui quittent l'assemblée avant la fin se verront diminuer leur allocation au prorata de l'absence. Une grâce par année leur est accordée.

Amendement Lefebvre

Il est proposé d'ajouter après « Les personnes déléguées » à 5.1.6, « qui assistent aux assemblées ».

Proposé par Véronique Lefebvre,
Appuyé par Marie-Claude Nolin :

A2425-CD-DEC-05 **Il est résolu à l'unanimité** d'ajouter après « Les personnes déléguées » à 5.1.6, « qui assistent aux assemblées ».

Proposé par Josianne Séguin,
Appuyé par Virginie Gagné :

A2425-CD-DEC-06 **Il est rejeté à majorité** d'ajouter le libellé suivant à la *Politique de remboursement des dépenses du Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil*, à la section 5.1 *PERSONNES DÉLÉGUÉES ET MEMBRES DE COMITÉS*, la clause 5.1.6, tel qu'amendée :

5.1.6 Les personnes déléguées qui ne retournent pas les consultations et les réponses demandées par le SERV dans le temps imparti se verront diminuer leur allocation de dix dollars (10,00 \$) à chaque occasion.

Après la période d'échanges et la délibérante, nous retenons que le syndicat enverra des courriels de rappel, incluant des dates butoirs, concernant des demandes d'informations ou des suivis, et qu'en retour, une réponse est attendue même si notamment, la situation n'a pas changé ou s'il n'y a eu aucune réponse des membres de leur milieu.

Les personnes déléguées sont invitées à lire les sections 5.3, 5.4 et 7 de la politique.

6. CALENDRIER DES RENCONTRES 2024-2025

Le calendrier des rencontres 2024-2025 est présenté.

L'invitation pour la formation des personnes déléguées le 2 octobre 2024 suivra par courriel.

Un 4 à 7 *Chez Maurice* est organisé le 9 octobre 2024 pour célébrer la *Journée mondiale des enseignants*. Les détails suivront prochainement.

Si un conflit d'horaire est constaté par la tenue d'une assemblée des personnes déléguées et une rencontre du personnel enseignant, la personne déléguée est invitée à demander à la direction d'école de déplacer la rencontre du personnel enseignant.

7. RÉVISION DES STATUTS

À l'aide du document A2425-CD-04, la présidente indique qu'il s'agit de la version révisée du document envoyé par courriel le 3 septembre 2024 (document A2425-AG-03), afin de retirer des libellés surlignés et rayés en jaune qui ne devaient pas apparaître au document.

Il est proposé que l'assemblée des personnes déléguées recommande à l'assemblée générale d'adopter l'avis de motion tel que présenté au document A2425-CD-04.

Proposé par Sabrina Desjardins,
Appuyé par Maggie Goyette :

A2425-CD-DEC-07 Il est résolu à l'unanimité que l'assemblée des personnes déléguées recommande à l'assemblée générale d'adopter l'avis de motion tel que présenté au document A2425-CD-04.

8. RÉPARTITION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS ET DES RÉSEAUX

La présidente présente les membres siégeant aux différents comités, conseils et réseaux à l'aide du document A2425-CD-05. Pour les comités paritaires SERV-CSSTL et les comités SERV, leur répartition sera élaborée à la prochaine assemblée des personnes déléguées.

Si l'avis de motion est adopté à l'assemblée générale du 27 septembre 2024, un formulaire de candidature sera envoyé aux personnes déléguées dans les jours suivants en même temps que la mise à jour des *Statuts et règlements du SERV*. Ainsi, les personnes déléguées et les membres auront plus de deux (2) semaines pour poser leur candidature à un poste pour les comités paritaires SERV-CSSTL et les comités SERV.

Les comités auxquels les membres y siégeaient en 2023-2024 sont reconduits d'ici le 15 octobre 2024 :

- Comité paritaire de perfectionnement des maîtres - rencontre 17 septembre 2024;
- Réseau d'action féministe CSQ – 3 et 4 octobre 2024;
- Comité paritaire EHDAA – rencontre 7 octobre 2024.

Nous prenons une pause de quinze (15) minutes.

9. PLAN D'ACTION, ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS 2024-2025

Les nouveautés au plan d'action, surlignées en jaune, telles que contenues au document A2425-CD-06 sont présentées.

Des informations au document seront ajoutées et le document amendé sera déposé sur l'extranet du syndicat :

- Thème 1.5 à la première puce : Surligner « notamment par l'application *Ma CSQ* et le balado *Prendre les devants*. »;
- Thème 2.4 à la cinquième puce : Inscrire la date de la formation en santé et sécurité au travail : 17 mars;

- Thème 3.1 à la première puce : Corriger la date de l'activité par 9 octobre (plutôt que 4 octobre).

Une période d'échange et la délibérante sur les dossiers prioritaires amenant les membres à se mobiliser et à réaliser des actions dans leur milieu pour l'année 2024-2025 s'en suivent.

Amendement à la proposition Dubé

Il est proposé de modifier « en soutien linguistique » par « bi-plurilingues en émergence ».

Proposé par Claude Marie Lévesque,
Appuyé par Andrée-Ève Lefebvre :

A2425-CD-DEC-08 Il est résolu à l'unanimité de modifier « en soutien linguistique » par « bi-plurilingues en émergence ».

Il est proposé que le syndicat ait une offensive professionnelle sur l'intégration des élèves HDAA et à besoins particuliers, dont les élèves en soutien linguistique, en utilisant différents leviers.

Proposé par Sylvette Dubé,
Appuyé par Claude Marie Lévesque :

A2425-CD-DEC-09 Il est résolu à l'unanimité que le syndicat ait une offensive professionnelle sur l'intégration des élèves HDAA et à besoins particuliers, dont les élèves en soutien linguistique, en utilisant différents leviers tel qu'amendé.

Il est proposé d'ajouter une puce au point 2.4 *Santé et sécurité au travail* : Informer, accompagner dans les milieux et représenter les membres qui vivent des travaux majeurs qui nuisent à leur environnement de travail et à leur santé et sécurité.

Proposition David-Lee Amos,
Appuyé par Lysiane Duclos :

A2425-CD-DEC-10 Il est résolu à l'unanimité d'ajouter une puce au point 2.4 *Santé et sécurité au travail* : Informer, accompagner dans les milieux et représenter les membres qui vivent des travaux majeurs qui nuisent à leur environnement de travail et à leur santé et sécurité.

Il est proposé que le syndicat et les membres se mobilisent afin que les bulletins soient transmis deux (2) fois par année au lieu de trois (3).

Proposition Julie Ménard,
Appuyé par Évelyne Gauthier :

A2425-CD-DEC-11 Il est résolu à majorité que le syndicat et les membres se mobilisent afin que les bulletins soient transmis deux (2) fois par année au lieu de trois (3).

Il est proposé de mettre un frein à la banalisation de la violence et de l'incivilité en utilisant entre autres les plans de lutte contre l'intimidation et la violence, la CNESST et la déclaration des incidents.

Proposition Lysiane Duclos,
Appuyé par Claude Marie Lévesque :

A2425-CD-DEC-12 Il est résolu à majorité de mettre un frein à la banalisation de la violence et de l'incivilité en utilisant entre autres les plans de lutte contre l'intimidation et la violence, la CNESST, et la déclaration des incidents.

Il est proposé que les personnes déléguées présentent le plan d'action aux membres de leur établissement tel qu'amendé au document A2425-CD-06 en vue de son adoption lors de l'assemblée générale du 22 octobre 2024. Des propositions venant des membres pourront y être ajoutées.

Proposé par Carinne MacLean,
Appuyé par Marie-Claude Nolin :

A2425-CD-DEC-13 Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées présentent le plan d'action aux membres de leur établissement tel qu'amendé au document A2425-CD-06 en vue de son adoption lors de l'assemblée générale du 22 octobre 2024. Des propositions venant des membres pourront y être ajoutées.

Alexandra Morin-Plante quitte à 15 h 51.

10. **FONDATION LAURE GAUDREAU**

Pour réaliser une partie de sa dimension sociale, l'AREQ (CSQ) a mis sur pied la Fondation Laure-Gaudreault en 1990. La fondation se fait un devoir de soutenir le plus d'organismes possible dans toutes les régions du Québec.

Céline Durand, 1^{re} vice-présidente de l'AREQ Trois-Lacs, présente la campagne de financement : les boîtes de dégustation de fromages de l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac. Les fonds amassés seront remis à des organismes de la région.

La campagne de financement est en vigueur jusqu'au 5 novembre : les commandes doivent être complétées à cette date. La livraison des boîtes de fromage se fera directement dans les écoles environ trois (3) semaines plus tard. Un document sera envoyé avec les détails de la campagne de financement et les personnes déléguées sont invitées à transmettre l'information aux membres de leur établissement.

11. **FONCTIONNEMENT DES COMITÉS-ÉCOLES – CHAPITRE 4**

À l'aide des documents A2425-CD-07 et A2425-CD-11, une présentation du conseil d'école, du conseil d'établissement, des comités de perfectionnement des maîtres, du projet éducatif et des normes et modalités est expliquée. Le document A2425-CD-07 sera amendé et retourné.

Alexandra Morin-Plante revient à 17 h.

Nous prenons une pause-repas de 17 h à 17 h 45.

12. AIDE À LA CLASSE

À l'aide du document A2425-CD-08, la présidente rappelle les critères à respecter pour la mise en œuvre des aides à la classe : comme le stipule le texte de l'entente nationale 2023-2028, les milieux doivent privilégier les enseignantes et enseignants en insertion professionnelle et les classes à défis particuliers : le nombre d'heures allouées pour chaque classe y ayant accès est de 10 à 15 heures par semaine. Elle renvoie les personnes déléguées au texte de l'annexe 71. Elle rappelle que les services dispensés par l'aide à la classe ne peuvent pas se substituer aux services de soutien et professionnel.

Il est à noter que le libellé « aide à la classe » est utilisé dans la convention collective 2023-2028 de la FSE mais que le libellé « soutien à la classe » est utilisé dans celui de la FPSS. Il faut que le personnel enseignant utilise le libellé « aide à la classe » pour éviter toute confusion avec les autres types de soutien à la classe.

Il est rappelé que l'aide à la classe n'a aucun rôle pédagogique à faire. C'est à la direction d'école de superviser cette personne et non à l'enseignante ou l'enseignant qui accueille l'aide à la classe.

Un suivi sera fait sur les critères de la répartition des aides à la classe.

13. APPLICATION MA CSQ

Les personnes déléguées sont invitées à télécharger l'application *Ma CSQ* et à s'inscrire à cette nouvelle façon de rester informé sur l'actualité syndicale.

L'inscription doit se faire à l'aide d'une adresse courriel personnelle et celle-ci doit correspondre à celle transmise au syndicat lors de leur adhésion au syndicat. Si des membres sont incapables de s'inscrire avec leur adresse courriel personnelle, ils sont invités à écrire à amelie@servaudreuil.net.

14. MA TÂCHE, MON HORAIRE ET MON ANNEXE A

À l'aide du document A2425-CD-09, les explications plus poussées sont expliquées par rapport à l'annexe A, l'horaire et la tâche.

Des suivis seront assurés par courriel quant à certaines questions posées.

15. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 SEPTEMBRE 2024 (AIDE À L'ACCUEIL, BAR, ÉLECTION D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION, SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES, AIDE EN FIN DE SOIRÉE ET PHOTOGRAPHE)

Il est demandé aux personnes déléguées d'offrir leur aide à l'assemblée générale du 27 septembre 2024 à la Cabane Marc Besner.

- **Aide à l'accueil** : Christina Schimek, Yvane Morin, Andrée-Ève Lefebvre et Julie Bourgon;
- **Aide au bar** – horaire rotatif : Sylvette Dubé, Alice Trudel et David-Lee Amos;
- **Présidence d'assemblée** : Claudine Malouin et Marie-Claude Nolin;
- **Scrutatrices, scrutateurs** : Julie Ménard, Lysiane Duclos, Julie Bourgon et Évelyne Gauthier;
- **Aide en fin de soirée** : Karine Gabriele, Josianne Séguin et Sabrina Desjardins;
- **Photographe** : Karine Gabriele et Julie Bourgon.

16. TOURNÉE DES FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

Le document A2425-CD-10 est présenté. Il est demandé aux personnes déléguées de valider l'heure à laquelle la représentante locale du fonds de solidarité devra arriver à leur école à l'heure du dîner. Si la date prévue au calendrier est à modifier, il est demandé d'écrire un courriel à presidence@servaudreuil.net.

La présidente invite les actionnaires du Fonds de solidarité à participer à [l'assemblée générale le 17 octobre 2024 à 17 h 30 en présence ou en webdiffusion](#). De plus, d'ici au 15 octobre 2024 à 16 h 45, les actionnaires sont invités à exercer leur droit de vote, notamment en votant pour Éric Gingras, président de la CSQ qui est en nomination en tant qu'administrateur.

17. ENTENTE RARETÉ

Dès le 22 août 2024, le syndicat et le centre se sont entendus pour soumettre deux projets :

1. Accompagnement des enseignants NLQ qui comprend la rémunération additionnelle et la libération hebdomadaire d'une (1) heure pour l'accompagnement d'un stage en situation d'emploi;
2. Maintien du contrat durant le retour progressif si désiré.

Comme la FSE nous a informés que tous les projets plus avantageux que l'annexe 72 seraient refusés, le syndicat a proposé au centre de reconnaître deux (2) heures plutôt qu'une (1) heure pour l'accompagnement des enseignants NLQ. Le centre a accepté de reconnaître quatre-vingt-dix (90) minutes.

Nous sommes en attente de l'acceptation des projets, mais les paiements seront rétroactifs au 1^{er} septembre 2024.

18. JOURNÉE PÉDAGOGIQUE : CONTENU ET LIEU DÉTERMINÉS PAR L'ENSEIGNANT

Le calendrier est affiché à l'écran et il sera déposé sur l'extranet.

19. QUANTUM ET RÉUNION LE DIMANCHE

L'arbitre a acheté la théorie de l'employeur. Le paiement sera fait sur une paie d'octobre 2024. L'arbitre fait référence aux annexes 53 et 72 pour désigner le quantum.

20. VARIA

- a) **Nouvelle procédure de demande de remboursement** : une nouvelle procédure a été présentée aux enseignants. Le syndicat questionnera le centre sur celle-ci.

21. QUESTIONS DIVERSES

- 21.1 **Surveillance** : les personnes déléguées sont référées à l'annexe 54 à laquelle il est indiqué que le temps ainsi récupéré permet à l'enseignante ou l'enseignant d'effectuer d'autres tâches éducatives. Si du personnel non enseignant assure la surveillance, ce temps de surveillance n'a pas à être reconnu à l'annexe A. Si la direction d'école tient à ce que le personnel enseignant soit disponible pour la surveillance si la personne désignée non enseignante est absente, il faut que ces heures de surveillance soient inscrites à l'annexe A.

- 21.2 Demande de stagiaire** : il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire de demande de stagiaire chaque année puisque le centre conserve le nom des volontaires d'une année à l'autre. Cependant, s'il y a eu un changement d'école ou de la situation, un nouveau formulaire doit être complété.
- 21.3 Ressources supplémentaires au préscolaire** : pour le moment, le centre affirme qu'il attend la confirmation des sommes pour les ressources supplémentaires au préscolaire. Un suivi sera fait au comité paritaire EHDAA.
- 21.4 Budget GPAÉ** : tel qu'écrit à l'annexe 16 de l'entente nationale 2023-2028 [...] *le Ministère s'engage à ce que cette somme corresponde annuellement à 675 \$ par groupe à plus d'une année d'études, et ce, pour chacune des années scolaires 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour les centres de services scolaires [...].*
- 21.5 Télétravail** : le télétravail se réalise au lieu choisi par l'enseignante ou l'enseignant, tant qu'elle ou il est joignable, si le contenu n'est pas déterminé par l'enseignant. Les enseignantes et enseignants n'ont pas à informer leur direction d'école du lieu où elles ou ils travailleront lors de cette journée. Voir le point 18 Journée pédagogique : contenu et lieu déterminés par l'enseignant et la clause 8-1.09.
- 21.6 Respect du 75 minutes de l'heure du diner** : lorsqu'une enseignante ou un enseignant est convoqué à un autre lieu que son école, au centre par exemple, l'horaire de la rencontre ou de la formation doit tenir compte du temps de déplacement et du soixante-quinze (75) minutes pour la période de repas.

Levée de l'assemblée à 19 h 13

Isabelle Gariépy
Présidente

Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat